

S 05 L H 51 | 2

3137

(1942)

ARCHIVES

Amélioration et allongement de la tête Nord des garages de la gare de Lens.

Lettre SNCF au M.T.P.	30. 1.42
Dépêche du M.T.P. à la SNCF	4. 5.42

Amélioration et allongement de la tête Nord des garages de la gare de Lens.

Secrétariat d'Etat aux Communications

Direction Générale des Transports

5ème Bureau

Paris, le 4 mai 1942

Région Nord - Ligne des Houillères du Pas-de Calais (Arras à Hazebrouck)

COPIE

Le Secrétaire d'Etat

Gare de Lens (abords de la cabine 7)

à M. le Président du Conseil
d'Administration de la S.N.C.F.

Amélioration & allongement de la tête nord des garages

Nord : 55-2

Copie a été distribuée le 5 février 1942

Vous m'avez présenté, le 30 janvier 1942, un projet d'amélioration et d'allongement de la tête nord des garages de la gare de Lens, sur la ligne des Houillères du Pas-de-Calais (Arras à Hazebrouck).

Ce projet annule et remplace celui du 26 décembre 1940 relatif au relèvement du profil de la voie de manoeuvre B et d'établissement d'une deuxième voie de manoeuvre aux abords de la cabine n° 7 de la ligne de Lens, approuvé par une décision ministérielle du 11 mars 1941.

Les dispositions envisagées comportent l'exécution des travaux suivants :

- allongement des voies du faisceau de formation dont la longueur serait portée à 580 m. environ, et amélioration du tracé de la tête de ce faisceau qui serait reportée de l'autre côté de la cabine 7 par rapport aux voies principales ;
- déplacement et allongement de la voie de manoeuvre B dont la longueur serait portée à 400 m. environ.
- établissement, à gauche de cette voie de manoeuvre B, d'une seconde voie de manoeuvre A de 430 m. environ de longueur ;
- déplacement corrélatif de 18 m. environ vers la gauche d'un des tabliers (celui donnant actuellement passage à la voie de manoeuvre B et qui sera utilisé par la voie de manoeuvre A) du P.I. de 18 m. d'ouverture dit "de la Bataille", pour la R.N. n° 25 ;
- construction, à droite de ce tablier déplacé, d'un tablier en béton armé pour la voie de manoeuvre B ;
- légère modification du profil en long de la voie principale gauche ;
- modification de la signalisation et des installations de sécurité ainsi que des installations électriques et hydrauliques ;
- déplacement des bâtiments annexes pour les agents des trains, pointeurs, etc... et l'établissement d'un nouveau local de 4 m. x 2 m. pour les agents de manoeuvre.

Ces dispositions réservent la possibilité d'établir ultérieurement, le cas échéant, une liaison entre l'impasse de manoeuvre A et le faisceau d'échanges avec les mines de Lens.

.....

Le détail des dispositions projetées est indiqué dans la notice explicative et sur les dessins joints au dossier.

M. l'Ingénieur en Chef du Service Ordinaire des Ponts et Chaussées du département du Pas-de-Calais a donné, le 5 mars 1942, un avis favorable à l'approbation du projet, étant entendu que le programme des dispositions techniques concernant le ripage du tablier métallique au-dessus de la R.N. 25 lui sera soumis avant tout commencement d'exécution.

Après examen par le Service Technique des Transports, j'approuve le projet présenté, dont le montant, imputable sur les crédits d'engagement ouverts au budget d'établissement de l'exercice 1942 (programme ordinaire de travaux complémentaires) est évalué, en principal, à 3.655.000 fr.

Il est entendu que :

1°) les imputations, tant en dépenses qu'en recettes, effectuées conformément à la circulaire ministérielle du 20 mai 1902 et à la décision du 11 septembre 1939, seront les suivantes :

I - Travaux complémentaires de premier établissement proprement dits évalués, en principal, à 3.470.000 fr

II - Installations et matériel supprimés :

a) coût primitif, en principal..... 185.000 fr
b) valeur actuelle des matériaux utilisables... 155.000 fr

2°) La dépense à payer chaque année devra rester dans la limite des crédits de paiement inscrits à cet effet au budget d'établissement de la Société Nationale des Chemins de fer (programme ordinaire de travaux complémentaires) approuvé pour l'exercice correspondant ;

3°) Vous adresserez à M. le Chef du Service Technique des Transports, avant tout commencement d'exécution, outre les dessins de détail et note de calculs du nouveau tablier à établir :

a) le programme des dispositions techniques que vous envisagez pour le ripage du tablier métallique au-dessus de la R.N. n° 25 ;
b) les dessins de détail du nouveau bâtiment pour agents de manoeuvre ;

4°) La décision ministérielle du 11 mars 1941, approuvant le projet de relèvement du profil de la voie de manoeuvre B et d'établissement d'une deuxième voie de manoeuvre aux abords de la cabine n° 7 de la gare de Lens, est rapportée en ce qu'elle a de contraire à la présente décision.

Le Directeur Général des Transports,

Signé : CLAUDON.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président
du Conseil d'Administration

Région du Nord

Ligne de Houillères du Pas-
de-Calais (Arras à Hazebrouck)

Gare de Lens
(abords de la cabine 7)

Amélioration et allongement de
la tête Nord des garages.

Ve 034-218 - 1
55
3311-0

- C O P I E -

Paris, le 30 janvier 1942.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation, en deux exemplaires, le projet relatif à l'amélioration et à l'allongement de la tête nord des garages de la gare de Lens.

Ce projet, qui annule et remplace le projet de relèvement du profil de la voie de manoeuvre B et d'établissement d'une deuxième voie de manoeuvre, approuvé par votre décision du 11 mars 1941 figure au programme ordinaire des travaux complémentaires de 1942.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir, après décision, me renvoyer un exemplaire du projet.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,

Signé : FOURNIER.

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications.--